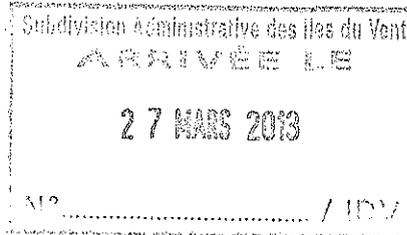




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°024/2013
DU 14 MARS 2013**
Modifiant la délibération n°91/2012
du 4/12/2012 fixant la redevance sur
la consommation d'eau

L'an deux mille treize, le quatorze mars à neuf heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

M. Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI, quatrième adjoint au maire et Mme Eliane
LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
07 mars 2013
Date d'affichage :
07 mars 2013

Résultats des votes

Pour	21
Contre	00
Abstentions	00

La délibération est adoptée à
l'unanimité

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

18 mars 2013

Affichage de la présente
délibération le :
08 AVR. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Mme Béatrice VERNAUDON
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Mme Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATTU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noëli		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama		X	
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	M. Théodore TETUAETARA
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo	X		
18			15	03

DELIBERATION N°024/2013 DU 14 MARS 2013

Modifiant la délibération n°91/2012 du 4/12/2012 fixant la redevance sur la consommation d'eau de la Ville de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°21/2011 du 1^{er} juin 2011 modifiée portant création de la régie de l'eau ;
- VU la délibération n°91/2012 du 4 décembre 2012 fixant la redevance sur la consommation d'eau de la Ville de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 mars 2013

ADOPTE	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

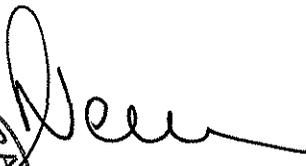
Article 1^{er} : Est ajouté à l'article 2 de la délibération n°91/2012 du 4 décembre 2012 le paragraphe suivant :

"Pour les adhésions et résiliations au service de l'eau en cours d'année, la redevance sera calculée au prorata mensuel arrondi au franc supérieur".

Article 2. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON,

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 27 MARS 2013

et publication du 08 AVRIL 2013



Béatrice VERNAUDON



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°91/2012
DU 04 DECEMBRE 2012**
*Fixant la redevance sur la
consommation d'eau de la
Ville de Piraé*

L'an deux mille douze, le quatre du mois de décembre à huit heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour
remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
26 novembre 2012
Date d'affichage :
26 novembre 2012

Résultats des votes

Pour	19
Contre	1
Abstentions	1

**La délibération est adoptée à
la majorité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

Le 07 décembre 2012

Affichage de la présente
délibération le :

26 DEC. 2012

Nbre.	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth		X	Eliane LECHENE
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Mairai SUN
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Christiane TICCHI
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	
		18	15	3

DELIBERATION N°91/2012 DU 04 DECEMBRE 2012

Fixant la redevance sur la consommation d'eau de la ville de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°17/2011 du 23 mars 2011 portant modification d'une partie des forfaits annuels de redevance sur la consommation d'eau de la ville de Pirae ;
- VU Le rapport d'étude sur la revalorisation de la tarification de l'eau à Pirae d'octobre 2012 ;
- VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de service de l'eau qui s'est réuni en sa séance du jeudi 8 novembre 2012 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 04 décembre 2012

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ	
VOTANTS	21
POUR	19
CONTRE	1
ABSTENTION	1

ADOPTE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs pour la consommation d'eau dans la ville sont fixés conformément aux dispositions ci-après :

Pour tous les usagers du service de l'eau, la redevance à acquitter annuellement est la suivante :

Libellés	Diamètre de branchement	Tarif
A	15/21 mm / ½ pouce	18 000
B	20/27 mm / ¾ pouce	21 600
C	26/34 mm / 1 pouce	39 720
D	33/42 mm / 1 pouce ¼	123 768
E	40/49 mm / 1 pouce ½	173 160
F	50/60 mm / 2 pouces	321 600
G	DN 80 / 3 pouces	692 604
H	DN 100 / 4 pouces	1 063 608
I	DN 125 / 5 pouces	1 434 612
J	DN 150 / 6 pouces	1 805 616
K	DN 200 et plus / 8 pouces et plus	6 000 000

Article 2. : La fréquence de facturation est fixée au semestre, soit deux factures émises par an.

Article 3. : La délibération n°17/2011 du 23 mars 2011 est abrogée.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le 19 DEC. 2012

et publication du 20 DEC. 2012

Le Maire,




Béatrice VERNAUDON